

**RALLYE NATIONAL V H C**  
**(à participation étrangère autorisée)**

**PROGRAMME HORAIRES**

Parution du Règlement : **le 12.09.2011**  
Ouverture des engagements : **le 12.09.2011**  
Clôture des engagements : **le 31.10.2011**  
Parution du carnet d'itinéraire : **le 12.10.2011**  
Dates et heures des reconnaissances :  
samedi 29/10/11, dimanche 06/11/11, et vendredi 11/11/2011.  
Les reconnaissances sont interdites de 12h à 14h et de 21h à 8h.

Vérifications administratives et techniques :  
**CANNES LA BOCCA (RENAULT)**  
**le samedi 12.11.2011 de 7H 30 à 11 H 00**

1ère réunion des Commissaires Sportifs :  
**CANNES LA BOCCA (RENAULT)**  
**Le samedi 12.11.2011 à 11 H 30**

Publication des équipages autorisés à prendre le départ :  
**CANNES le 12.11.2011 à 12 H 00**

Départ de la première étape : **CANNES SQUARE VERDUN**  
**le 12.11.2011 à 13 H 15**

Arrivée de la première étape : **CANNES SQUARE VERDUN**  
**le 12.11.2011 à 20 H 50**

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape : **CANNES LA BOCCA**  
**12.11.2011 à 24 H 00**

Départ de la deuxième étape : **CANNES SQUARE VERDUN**  
**le 13.11.11 à 7 H 00**

Arrivée de la deuxième étape : **CANNES LA BOCCA (RENAULT)**  
**le 13.11.11 à 17 H 23**

Vérification finale : **GARAGE RENAULT CANNES LA BOCCA**

Publication des résultats :  
**CANNES LA BOCCA GARAGE RENAULT le 13.11.11 à 20 H 30**

Remise des récompenses :  
**CANNES LA BOCCA le 13.11.11 à 20 H 30**

**ADRESSES**

**ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE :**  
ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES  
19 Bd Alexandre III 06400 CANNES  
Tél. 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr

**ACCUEIL GENERAL CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES:**  
GARAGE RENAULT 219 avenue F. Tonner  
06 CANNES LA BOCCA  
Tél. 04.93.69.62.62

**PERMANENCE DU RALLYE :**  
HOTEL KYRIAD 06 CANNES LA BOCCA

**PODIUM DE DEPART ET D'ARRIVEE ET TABLEAUX AFFICHAGE :**

DEPART : SQUARE DE VERDUN 06 CANNES  
ARRIVEE : GARAGE RENAULT 219 avenue F. Tonner  
06 CANNES LA BOCCA

**REMISE DES RECOMPENSES :**  
GARAGE RENAULT 219 avenue F. Tonner  
06 CANNES LA BOCCA

**SALLE DE PRESSE :**  
HOTEL KYRIAD 06 CANNES LA BOCCA

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

L'association Sportive Automobile club de CANNES organise les 12 & 13 NOVEMBRE 2011, en qualité d'organisateur administratif et technique, une épreuve nationale historique dénommée RALLYE SOLEIL, 10<sup>ème</sup> trophée historique. Le présent règlement a été enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation N° .... DU ....

**1.0 COMITE d'ORGANISATION**

**ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE :**  
ASSOCIATION SPORTIVE de l'AUTOMOBILE CLUB DE CANNES  
19 Bd Alexandre III 06400 CANNES  
Tél. 04.93.94.14.68 fax: 04.93.94.14.81 email asacannes@free.fr  
Président : J.F. VERGEOT  
Secrétariat général : M. CASTANER

**1.1 OFFICIELS**

SECRETAIRES DU MEETING

E. PRADES	LICENCE N° 2247
P. CONSO	LICENCE N° 0066

**COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

Président :	B. GEFFROY	LICENCE N° 1032
Membres :	J. MARTIN	LICENCE N° 075
	CI. PAOLETTI	LICENCE N° 40448

Directeur de Course :	R. GALLI	LICENCE N° 9206
Dr de Course adjoints :	M. TURQUAY	LICENCE N° 6843
	M. MARTIN	LICENCE N° 1123
Dr de course Délégué sécurité :	P. CONSO	LICENCE N° 0066
Cs chargé des classements :	M. CHAPLE	LICENCE N° 9208
Commissaire technique responsable :	J.J. PAOLETTI	LICENCE N° 7473
Commissaires techniques :	H. PLUTON	LICENCE N° 44128
	J. IMBERT	LICENCE N° 5642
	J. DEPRIESTER	LICENCE N° 9359
	R. VOISIN	LICENCE N° 7618
	B. GALLARD	LICENCE N° 4608
	P. DESMOTS	LICENCE N° 4514
	P.H. FOUSSENG	LICENCE N° 2641

Relations concurrents :

Voiture damier :	S. ABBATTISTA
Relation Presse :	PATRICK SOFT
Classements :	

A l'exception du collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

**1.2 ELIGIBILITE**

L'épreuve compte pour :

- La coupe de France des rallyes VHC
- Le championnat historique VHC du Comité Régional PACA
- Le Challenge Historique Côte d'Azur
- Le challenge RETRO CUPPU

**1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront leur accusé de réception d'engagement, puis une convocation pour les vérifications qui auront lieu à CANNES LA BOCCA garage Renault le 12.11.11 de 7H30 à 11H00.

**Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au Garage CONCESSION RENAULT CANNES LA BOCCA. Le tarif horaire des opérations de démontage est fixé à 45 euros TTC.

**ARTICLE 2 – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES**

**3.1 Demandes d'engagement – inscriptions Section compétition**

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de compétition RALLYE SOLEIL CANNES TROPHÉE HISTORIQUE doit adresser au secrétariat du rallye la demande ci-jointe, dûment complétée avant **le 31.10.2011** à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le nombre maximum d'engagés est fixé à **60** voitures

Les droits d'engagements sont fixés à **500€** avec publicité facultative des organisateurs  
1000 € sans publicité facultative des organisateurs  
Couvrant les frais suivants :

Frais de participation,  
collation snack du samedi soir  
Déjeuner du dimanche midi  
Cocktail de clôture.

**3.2 EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**3.3 ORDRE DE DÉPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

**4.1 VOITURES AUTORISEES**

Conformément aux règles spécifiques rallyes VHC FFSA, sont autorisées les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH)

**Les voitures homologuées Groupe 5 et 6, GTP, Sport Prototype et biplace course (HST/GTP/TSCR) des périodes H2 & I ne sont pas autorisées.**

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH de la voiture visé par l'ASN du pays d'origine du concurrent.

**4.2 CLASSIFICATION DES VOITURES**

Les voitures sont réparties en 5 catégories : 1 – 1S – 2 – 2S – 3 – 3S et réparties en classes, conformément au tableau contenu dans le supplément France AUTO édition 2011 « règles spécifiques rallyes VHC ».

**4.3 PNEUMATIQUES**

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

**Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance.**

**4.4.1 Définition de l'assistance interdite :** voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye, l'utilisation ou la réception par l'équipage de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides) pièces détachées, outils ou matériel autre que ceux transportés dans la voiture concurrente, le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance, le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement est strictement interdit.

**ARTICLE 5 – PUBLICITE**

Publicité obligatoire :

Panneaux de portière haut : attente additif

Panneaux de portière bas : attente additif

Publicité facultative

Bandeaux de pare brise gauche : attente additif

Bandeaux de pare brise droit : attente additif

En ce qui concerne la publicité individuelle, voir dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

**ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES**

**6.1 Description**

Le RALLYE SOLEIL représente un parcours de 520 Kms environ, divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 100 kms environ

**ES 1** ST CEZAIRE / CALLIAN

**ES 2 /7/9** COL DE BLEINE

**ES 3** PONT DU LOUP / COL DU FERRIER

**ES 4** ST CEZAIRE / CALLIAN

**ES 5** CIPIERES / GOURDON / LES CLAPS /

**ES 6/ 8** LE MAS/ D10

**ES 10** GOURDON / CIPIERES

VOIR ITINERAIRE EN ANNEXE

**6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.1**

**Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances, le code de la route (notamment la vitesse et le bruit)**

La durée des reconnaissances est au maximum de 3 jours. Il est bien précisé que les reconnaissances se font sur route ouverte dans le cadre du code de la route et ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais. Nombre de passages : 3 maximum.

**Des contrôles sévères seront effectués**

**6.2.6**

Jours de reconnaissance :

**samedi 29/10/11, dimanche 06/11/11, et vendredi 11/11/2011.**

**Les reconnaissances sont interdites de 12h à 14h et de 21h à 8h.**

**6.3 Carnets de contrôle**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.4 Circulation**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

**7.1 – Départ**

Le départ sera donné le Samedi 12 Novembre à 13 heures 15 de minute en minute, dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

**7.2 – dispositions relatives aux contrôles**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 9 - CLASSEMENT**

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

Un classement pour les catégories 1 & 1S confondues

Un classement pour les catégories 2 & 2S confondues

Un classement pour les catégories 3 & 3S confondues

♣ Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

♣ Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations.

⇒ De plus, pour toutes les périodes, un classement temps compensé, pondéré par un coefficient attribué à chaque voiture sera établi (voir Annexe 1).

**ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES**

La remise des coupes se déroulera le 13 novembre 2011 après l'arrivée à la concession RENAULT LA BOCCA.

Des coupes seront remises :

Aux 3 premiers de chaque classement

**TABLEAU DE REPARTITION DES CATEGORIES ET DES CLASSES**

rallyes vhc		pér.C pér.D pér.E pér.F pér.G1 pér.G2 pér.H1 pér.H2 pér.I																		
		19/30	31/46	47/61	62/65	66/69	70/71	72/75	76	77/81										
catégorie 1 T et GT	<b>1919 - 1969</b>																			
	jusqu'à 850 cm3	A1	A1	A1	A1	A1														
	jusqu'à 1150 cm3	A2	A2	A2	A2	A2														
	1151 à 1300 cm3	A3	A3	A3	A3	A3														
	1301 à 1600 cm3	A4	A4	A4	A4	A4														
	1601 à 2000 cm3	A5	A5	A5	A5	A5														
plus de 2000 cm3	A6	A6	A6	A6	A6															
catégorie 1	<b>TC - GTS - GTP HSTI</b>																			
	jusqu'à 850 cm3	A1S	A1S	A1S	A1S	A1S														
	jusqu'à 1150 cm3	A2S	A2S	A2S	A2S	A2S														
	1151 à 1300 cm3	A3S	A3S	A3S	A3S	A3S														
	1301 à 1600 cm3	A4S	A4S	A4S	A4S	A4S														
	1601 à 2000 cm3	A5S	A5S	A5S	A5S	A5S														
plus de 2000 cm3	A6S	A6S	A6S	A6S	A6S															
catégorie 2 T et GT	<b>1970 - 1975</b>																			
	jusqu'à 1150 cm3									B1	B1									
	jusqu'à 1300 cm3									B2	B2									
	1301 à 1600 cm3									B3	B3									
	1601 à 2000 cm3									B4	B4									
	2001 à 2500 cm3									B5	B5									
plus de 2500 cm3									B6	B6										
catégorie 2	<b>TC - GTS - GTP - HST</b>																			
	Jusqu'à 1150 cm3									B1S	B1S									
	jusqu'à 1300 cm3									B2S	B2S									
	1301 à 1600 cm3									B3S	B3S									
	1601 à 2000 cm3									B4S	B4S									
	2001 à 2500 cm3									B5S	B5S									
plus de 2500 cm3									B6S	B6S										
Catégorie 3 T et GT	<b>1976 - 1981</b>																			
	jusqu'à 1300 cm3																		C1	C1
	1301 à 1600 cm3																		C2	C2
	1601 à 2000 cm3																		C3	C3
	2001 à 2500 cm3																		C4	C4
	plus de 2500 cm3																		C5	C5
Catégorie 3 TC et GTS	<b>1976 - 1981</b>																			
	jusqu'à 1300 cm3																		C1S	C1S
	1301 à 1600 cm3																		C2S	C2S
	1601 à 2000 cm3																		C3S	C3S
	2001 à 2500 cm3																		C4S	C4S
	plus de 2005 cm3																		C5S	C5S

**ANNEXE 1 - CLASSEMENT INDEX DE PERFORMANCE**

Classe	Cylindres	Coefficient	Classe	Cylindres	Coefficient
1	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	1977/1981	1977/1981	1977/1981
H	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60	H1	1977/1981	1977/1981
	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70		1977/1981	1977/1981
H2	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80	H2	1977/1981	1977/1981
	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00		1977/1981	1977/1981
H3	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	H3	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
H4	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	H4	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
H5	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	H5	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
G	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	G1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
G2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	G2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
G3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	G3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
F	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	F1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
F2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	F2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
F3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	F3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
E	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	E1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
E2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	E2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
E3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	E3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
D	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	D1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
D2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	D2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
D3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	D3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
C	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	C1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
C2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	C2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
C3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	C3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
B	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	B1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
B2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	B2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
B3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	B3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981
A	750-1100 cm <sup>3</sup>	0,50	A1	1977/1981	1977/1981
	1100-1500 cm <sup>3</sup>	0,60		1977/1981	1977/1981
A2	1500-2000 cm <sup>3</sup>	0,70	A2	1977/1981	1977/1981
	2000-3000 cm <sup>3</sup>	0,80		1977/1981	1977/1981
A3	3000-5000 cm <sup>3</sup>	1,00	A3	1977/1981	1977/1981
	5000-8000 cm <sup>3</sup>	1,50		1977/1981	1977/1981

**Rallye National de Régularité Historique Sportif**  
**(à participation étrangère autorisée)**

**I- PROGRAMME**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**II- ORGANISATION**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE**

Cannes SQUARE DE VERDUN ET PARC ARRIVEE CANNES pendant tout le meeting

**1.1 OFFICIELS DE L'EPREUVE**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**1.2 ELIGIBILITE**

L'épreuve compte pour :

- Le championnat historique RHS du Comité Régional PACA
- Le Challenge Historique Côte d'Azur
- Le challenge RETRO CUPPU

**1.3 VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu à CANNES LA BOCCA CONCESSION RENAULT.

Les concurrents devront présenter la Fiche d'identité adéquate (voir art 4.1) de sa voiture aux vérifications.

Les vérifications effectuées avant le départ seront d'ordre tout à fait général (contrôle marque et modèle, année de construction, conformité au code de la route, extincteur etc.)

**1.3.12 Contrôle final**

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées le 13 novembre 2011

Garage CONCESSION RENAULT CANNES LA BOCCA.

Prix horaire 45 euros TTC

Dès son arrivée l'équipage doit rejoindre le parc fermé.

**ARTICLE 2 – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES**

**3.1 Demandes d'engagement – inscriptions**

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de régularité sportif **RALLYE SOLEIL CANNES TROPHEE HISTORIQUE** doit adresser au secrétariat du rallye la demande ci-jointe, dûment complétée **avant le 31.10.2011**.

**Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye : « haute, intermédiaire, basse ». Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.**

**Le nombre maximum d'engagés est fixé à 120.** ( ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés en VHC)

Les droits d'engagements sont fixés à

- 450€** avec publicité facultative des organisateurs
- 900 €** sans publicité facultative des organisateurs

Couvrant les frais suivants :

Frais de participation,  
Collation snack samedi soir  
Déjeuner du dimanche midi  
Cocktail de clôture.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé ou en cas d'annulation du rallye

De par son engagement, le concurrent s'interdit toute opération de relations publiques sur les parcs sans autorisation écrite de l'organisation.

**3.2 EQUIPAGES**

**Licences admises :**

Les licences "pratiquant" Internationale (A, B, C, C junior pour le copilote exclusivement, Régularité et Restrictive) ou Nationale

(Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les titres de participation International Régularité et National Régularité

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans.

Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportifs, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

L'équipage devra se trouver au complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'exclusion.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques homologués recommandés ou au minimum NF. Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les vêtements en matières particulièrement inflammables (nylon par exemple) sont prohibés.

**3.3 ORDRE DE DEPART**

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorisés affichée avant le départ.

Les voitures partiront de minute en minute.

Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux portant les numéros de compétition réglementaires.

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les plaques ne devront en aucun cas recouvrir, même partiellement, les plaques d'immatriculation de la voiture, sous peine d'une pénalisation de 80€ par plaque.

Les numéros de compétition, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant toute la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie du véhicule avec l'accord écrit préalable de l'organisation.

**ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS**

**4.1 VOITURES AUTORISEES**

Sont admises, sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du code sportif de la FIA .

Les voitures des périodes C à I DE 1919 à 1981.

Les groupes suivants sont autorisés

**1 : Groupe de régularité historique :** voitures des périodes C à I de 1919 à 1981

**2 : Groupe de régularité prestige :** voitures de Grand Tourisme se série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.82

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que , à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye , sa voiture est conforme à la législation routière ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif International.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

**4.2 INSTRUMENTS DE BORD**

Deux catégories distinctes seront établies :

Catégorie 1 :

Voitures équipées d'instruments de mesure de distance mécaniques ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.

Catégorie 2 :

Voitures équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

**Seuls les concurrents du plateau 2 figureront au palmarès du rallye**

#### 4.3 DOCUMENTS A FOURNIR AUX VERIFICATIONS

Une Fiche d'Identité pour Véhicule Historique FIA ou FFSA, ou un "Laissez-passer de véhicule" pour Rallye de Régularité Historique FIA ou encore une Fiche d'Identité FIVA, doit être présentée aux commissaires techniques aux vérifications techniques

#### 4.4 ASSISTANCE

Les véhicules d'assistance sont autorisés et les concurrents restent responsables de leur assistance.

#### ARTICLE 5 – PUBLICITE

Publicité obligatoire : deux plaques de rallye, deux numéros de course.

**L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.**

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K en cours de validité et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

Publicité optionnelle : bandeaux de pare-brise. (les publicités optionnelles et obligatoires seront précisées sur additif)

#### ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

##### 6.1 Description

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

##### 6.2 Reconnaissances

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

##### 6.3 Carnets de contrôle

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

#### ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

##### 7.1 – Départ

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course. Tout départ anticipé sera sanctionné.

LES CONCURRENTS PARTIRONT DE MINUTE EN MINUTE

##### 7.2 – Dispositions relatives aux contrôles

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les Contrôles de Passage et Contrôles Horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Les lignes d'arrivées et de chronométrages intermédiaires ne seront pas indiquées. Un panneau (fin de zone) sera placé à une distance de 100 m après la ligne d'arrivée d'un secteur de test de régularité ceci indiquant à l'équipage qu'il a passé la fin du secteur de test de régularité.

Contrôles de passage (CP) : à ces contrôles, les Commissaires en poste doivent simplement viser le Carnet de Contrôle, dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, sans mentionner l'heure de passage.

L'absence de pointage à un CP sera pénalisée de 10 minutes.

Contrôles horaires (CH) : à ces contrôles, les Commissaires en poste indiquent sur le Carnet de Contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

Les heures d'ouverture et de fermeture des contrôles sont précisées dans le road book qui sera remis au départ.

##### 7.5.1.1 – TESTS DE REGULARITE

Les équipages doivent parcourir les secteurs de tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs. La longueur minimum d'un secteur de test de régularité est de 3 km.

Une classification sur la base des temps réalisés par les équipages sera établie de la façon suivante :

Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti: **1 seconde de pénalité.**

##### Exemple :

Moyenne définie 45 km/h

Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km

Temps imparti: 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé: 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé: 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur peut prévoir des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel point sur les secteurs de tests de régularité. Chaque seconde au-dessus ou au dessous entraînera une pénalité d'une seconde.

**Secteurs de tests de régularité sur route fermée à la circulation publique :**

Trois options de vitesses moyennes sont proposées pour réaliser les tests de régularité.

**Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour UNE SEULE des 3 options et pour la TOTALITE des tests de régularité.**

**L'engagement sera refusé à tout équipage n'ayant pas fait ce choix.**

Le directeur de course devra proposer, sous son entière responsabilité, en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité une "moyenne haute" une "moyenne intermédiaire" une "moyenne basse" en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture du même type X1.3

Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des Tests concernés.

**Tout concurrent qui réalisera une moyenne dépassant de plus de 10% la moyenne maximale de l'option C sera exclu.**

Au départ d'un secteur de test de régularité, le commissaire de route responsable de ce poste inscrira sur le carnet de contrôle l'heure de départ de ce secteur de test de régularité, qui correspondra à l'heure de départ pour le secteur de liaison suivant. Puis il donnera le départ à l'équipage au temps inscrit.

##### 7.5.16.1

Si un pilote saute un test de régularité, ou pour des raisons techniques ne réalise pas un test de régularité, il pourra être admis de nouveau dans le rallye et intégré au classement.

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition qu'au plus tard 30 minutes avant l'affichage des classements de l'étape concernée, il informe le Directeur de Course de son intention de continuer. Dans ce cas, la voiture doit être présentée au parc fermé 15 mn avant le départ de la première voiture de l'étape suivante.

Pour chaque test de régularité non réalisé, il sera appliqué 15 minutes de pénalité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire de départ du test de régularité.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire

#### ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS

CONFORME AU REGLEMENT STANDARD.

#### ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Les concurrents seront classés dans chaque groupe tel que définis à l'article 4.1, par ordre croissant des pénalités en 2 catégories comme indiqué à l'article 4.2.

#### ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES

Des coupes et trophées récompenseront les concurrents classés comme suit :

- ✦ **les 3 Premiers du classement catégorie 1**
- ✦ **Les 3 premiers du classement catégorie 2**

La remise des coupes se déroulera le 13 novembre 2011 après l'arrivée à la concession RENAULT LA BOCCA.

Des coupes seront remises à des Commissaires.

**RALLYE NATIONAL CLASSIC**  
**(à participation étrangère autorisée)**

**PROGRAMME HORAIRES**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**1.1 OFFICIELS**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**1.3 VERIFICATIONS**

IDEM REGLEMENT VHC CI-AVANT

**ARTICLE 2 – ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES**

**3.1 Demandes d'engagement – inscriptions Section compétition**

Tout concurrent désirant participer au rallye historique de compétition RALLYE SOLEIL CANNES TROPHÉE HISTORIQUE doit adresser au secrétariat du rallye la demande ci-jointe, dûment complétée **avant le 31.10.2011.**, à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Le nombre maximum d'engagés est fixé à **50** voitures

Les droits d'engagements sont fixés à

**500€** avec publicité facultative des organisateurs

1000 € sans publicité facultative des organisateurs

Couvrant les frais suivants :

Frais de participation,

Collation snack samedi soir

Déjeuner du dimanche midi

Cocktail de clôture.

**3.2 EQUIPAGES**

Conforme au règlement standard FFSA.

**3.3 ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

**ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES**

**4.1 VOITURES AUTORISEES**

Sont admises les voitures admises en Rallye de Régularité Sportive dans la catégorie Régularité Historique.(voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1981.

La voiture présentée par le concurrent doit être équipée au niveau sécurité tel que défini pour les VHC dans l'annexe K article 5 pour GT/GTS quelle que soit sa configuration.

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives un laissez passer pour Parcours de Régularité Historique ainsi que le PASSEPORT TECHNIQUE 3 VOLETS( pour les licenciés FFSA)

**4.3 PNEUMATIQUES**

Conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K en cours de validité.

**Toute assistance sera interdite en dehors des parcs d'assistance.**

VOIR REGLEMENT VHC

**ARTICLE 5 – PUBLICITE**

VOIR REGLEMENT VHC

**ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES**

VOIR REGLEMENT VHC

**6.2 Reconnaissances**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.2.1**

**Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances, le code de la route (notamment la vitesse et le bruit)**

La durée des reconnaissances est au maximum de 3 jours. Il est bien précisé que les reconnaissances se font sur route ouverte dans le cadre du code de la route et ne doivent, en aucune façon, être assimilées à des essais. Nombre de passages : 3 maximum.

*Des contrôles sévères seront effectués*

**6.2.6**

Dates et heures des reconnaissances :

samedi 29/10/11, dimanche 06/11/11, et vendredi 11/11/2011.

Les reconnaissances sont interdites de 12h à 14h et de 21h à 8h.

**6.3 Carnets de contrôle**

Conforme au règlement standard FFSA

**6.4 Circulation**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

VOIR REGLEMENT VHC

**ARTICLE 8 – PENALITES – RECLAMATIONS - APPELS**

Conforme au règlement standard FFSA

**ARTICLE 9 - CLASSEMENT**

En fin de rallye, il sera établi :

Un classement général

♣ Seul le classement final affiché à l'arrivée du rallye est officiel.

♣ Le classement final sera obtenu par addition des temps réalisés sur chaque épreuve sur route, augmenté des éventuelles pénalisations.

**ARTICLE 10 - COUPES ET RECOMPENSES**

La remise des coupes se déroulera le 13 novembre 2011 après l'arrivée à la concession RENAULT LA BOCCA.

Des coupes seront remises :

Aux 3 premiers de chaque classement